



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
13 novembre 2009
Français
Original: anglais

Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Cinquième session

Copenhague, 7-18 décembre 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif*

Ordre du jour provisoire supplémentaire et renseignements complémentaires sur les dispositions prises en vue des sessions et de la réunion de haut niveau

I. Ordre du jour provisoire supplémentaire

A. Introduction

1. Dans une communication datée du 18 septembre 2009, adressée au secrétariat, le Gouvernement kazakh a demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec le Président, cette question est inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire ci-dessous en tant que point 12.

B. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMP, proposé après consultation du Président, est le suivant:

* Le présent document a été soumis tardivement afin de rendre compte des résultats de la réunion du Bureau tenue le 4 novembre 2009.

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Examen de propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties.
6. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
7. Questions relatives à l'application conjointe.
8. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
9. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Examen du Fonds pour l'adaptation.
10. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
11. Examen du respect des engagements et d'autres dispositions figurant dans le Protocole de Kyoto:
 - a) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto;
 - b) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen;
 - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto;
 - d) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto;
 - e) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - f) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.

13. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Projet de budget de l'exercice biennal 2010-2011.
14. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
15. Réunion de haut niveau.
16. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur.
17. Questions diverses.
18. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

C. Annotations à l'ordre du jour provisoire supplémentaire

12. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan

4. *Rappel:* Par une communication datée du 18 septembre 2009, le Gouvernement kazakh a demandé au secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la CMP.

5. Dans la même communication, le Gouvernement kazakh a demandé au secrétariat de communiquer aux Parties le texte de l'amendement proposé à l'annexe B du Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 3 de l'article 21, en vue de son adoption par la CMP à sa cinquième session. Cependant, le secrétariat n'a pas pu communiquer cette proposition comme cela lui avait été demandé en raison de la disposition énoncée au paragraphe 3 de l'article 21 selon laquelle le texte de toute proposition d'annexe ou d'amendement à une annexe est communiqué aux Parties par le secrétariat six mois au moins avant la réunion à laquelle l'annexe ou l'amendement est proposé pour adoption.

6. *Mesures à prendre:* La CMP sera invitée à examiner cette question en séance plénière et à arrêter les mesures qui s'imposent.

II. Dispositions prises en vue des sessions: vue d'ensemble¹

7. À sa trentième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a examiné les dispositions à prendre en vue de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP. Le SBI a invité le Bureau de la quatorzième session de la Conférence des Parties à arrêter les modalités de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en collaboration avec le Président désigné de la

¹ Étant donné que la quinzième session de la Conférence des Parties et la cinquième session de la CMP se tiendront durant la même période, cette vue d'ensemble concerne les deux réunions. Par souci de commodité, ce même texte est repris dans l'additif de l'ordre du jour provisoire annoté de la quinzième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/2009/1/Add.1). Pour plus de détails, on se reportera au site Web de la Convention.

quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP et le secrétariat².

8. À la suite de consultations avec le Bureau, les informations complémentaires ci-après peuvent être communiquées au sujet des dispositions prises en vue de la quinzième session de la Conférence des Parties, de la cinquième session de la CMP, de la trente et unième session du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), de la dixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et de la huitième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

9. Les séances plénières d'ouverture de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP se tiendront le lundi 7 décembre au matin. Celles de la dixième session de l'AWG-KP et de la huitième session de l'AWG-LCA auront lieu le même jour dans l'après-midi.

10. Le SBSTA et le SBI ouvriront leur trente et unième session le mardi 8 décembre au matin. Les présidents s'attacheront, avec le concours des Parties, à rationaliser autant que possible les travaux des deux organes.

11. La Conférence des Parties et la CMP se réuniront en séances plénières le mercredi 9 décembre afin d'examiner les questions figurant à l'ordre du jour dont l'examen n'aura pas été renvoyé au SBSTA ou au SBI et de lancer les travaux selon les besoins.

12. Le SBSTA et le SBI concluront leur session le samedi 12 décembre. Ils achèveront l'examen du plus grand nombre possible de questions et en communiqueront les résultats à la Conférence des Parties ou à la CMP.

13. Il est prévu que l'AWG-KP et l'AWG-LCA concluent leur session le mardi 15 décembre. Les deux présidents devraient ensuite rendre compte des travaux des groupes à la CMP et à la Conférence des Parties le mercredi 16 décembre au matin. Le Bureau est convenu de suivre de près ces dispositions tout au long de la session car il faudra faire preuve de souplesse pour que les travaux s'achèvent de manière concluante.

14. En prévision de la réunion de haut niveau, qui devrait se dérouler du mercredi 16 au vendredi 18 décembre, une cérémonie de bienvenue sera organisée par le Gouvernement danois dans la soirée du mardi 15 décembre.

15. La Conférence des Parties et la CMP tiendront des séances communes les 16 et 17 décembre pour entendre les déclarations faites au nom des pays. Vu le nombre des Parties et le peu de temps disponible pour les déclarations, il faudra limiter la durée des interventions. Il est recommandé de limiter le temps de parole à trois minutes. Les déclarations faites au nom de groupes de Parties, les autres membres du groupe s'abstenant de prendre la parole, sont vivement encouragées. Les intervenants qui s'exprimeront au nom d'un groupe bénéficieront d'un temps de parole un peu plus long. La Conférence des Parties et la CMP tiendront parallèlement une autre séance commune le jeudi 17 décembre après-midi pour entendre les déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs. La réunion de haut niveau se terminera le vendredi 18 décembre. La Conférence des Parties et la CMP tiendront des séances distinctes pour adopter les décisions et conclusions qui découleront des sessions.

² FCCC/SBI/2009/8, par. 106.

III. Renseignements complémentaires sur la réunion de haut niveau

16. Lors de sa réunion du 7 octobre 2009, le Bureau a été informé des observations faites par le Premier Ministre du Danemark, M. Lars Løkke Rasmussen, à la séance plénière de clôture du Sommet sur les changements climatiques, organisé à l'initiative du Secrétaire général le 22 septembre à New York. Le Premier Ministre a noté que le succès de la conférence de Copenhague dépendait essentiellement de l'engagement constant des chefs d'État et de gouvernement. Dans cette perspective, il a déclaré que, les Parties étant en passe de parvenir à un accord global, le Danemark entendait inviter tous les chefs d'État et de gouvernement à venir à Copenhague pour clore la quinzième session de la Conférence des Parties sous la forme d'un sommet.

17. Le Gouvernement danois a invité les chefs d'État et de gouvernement à Copenhague afin de clore la quinzième session de la Conférence des Parties et la cinquième session de la CMP au plus haut niveau le vendredi 18 décembre. À cette occasion, il leur serait fait part des résultats des négociations lancées par les décisions 1/CMP.1 et 1/CP.13 (Plan d'action de Bali).
